

# Mise à jour septembre 2022

- Installation
  - Installation de la mise à jour
- GRH
  - Mettre à jour le gestionnaire de rubrique
  - Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique
  - Divers
  - Différentiel SMIC et indemnités Ségur, Laforcade, etc
  - Décret du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux
  - Prime de partage de la valeur
- Comptabilité
  - Plusieurs versions de budget comptable
  - Option GED sur extrait de compte
- Facturations
  - Facturations des résidents - Minoration de l'APA
- Récapitulatif des version de programmes (Septembre 2022)
- Compléments de mise à jour
  - Complément de mise à jour

# Installation

# Installation de la mise à jour

## 1. Avant de lancer la mise à jour.

- Assurez-vous que le compactage des bases a été effectué récemment.
- Assurez-vous qu'aucun utilisateur ne travaille sur les logiciels EIG.
- Assurez-vous d'avoir une sauvegarde fiable de votre base de données.

## 2. Installation

- Lancez l'explorateur Windows et sur le dossier de réception de la mise à jour cliquez sur **2209001\_MAJ.exe**.
- Suivez ensuite les instructions du programme

GRH

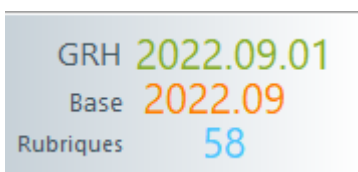
# Mettre à jour le gestionnaire de rubrique

La version du programme GRH est 2022.09.01

Le gestionnaire de rubrique passe à 58.

Comme d'habitude, le gestionnaire de rubrique ne se met à jour que lors du changement de période.


La mise à jour du gestionnaire de rubrique se fait automatiquement lors du changement de période. Toutefois, il peut être nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubrique est indiquée sur l'écran principal avec la version du programme.



Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubrique.

**Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**



Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version.

**Le menu *Information de connexion* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.**

# Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique

Il s'agit ici des modifications qui ont été apportées via la version 58 du gestionnaire de rubrique.

## V\_PRECARITE Rubriques de calcul de la précarité

Cette rubrique a été modifiée afin de prendre en compte les rubriques d'indemnité Ségur (et notamment LAFORCADE 2) dans le calcul de l'indemnité de précarité et de prime décentralisée. Cela ne concerne donc que la convention 51 et ceux qui utilisent le mode de calcul de prime décentralisée FEHAP.

Les formules modifiées sont les suivantes :

- REFDECENT : Base décentralisé calculée sur BASEREF
- REFPRECA : Base précarité calculée sur BASEREF

## Prime de partage de valeur

4 rubriques ont été créées :

- P\_PPVEXO: Prime de partage de la valeur exonérée et non imposable.
- P\_PPVNONEXO : Prime de partage de valeur imposable et soumis à CSG/CRDS
- BC\_PPV : Base prime de partage de valeur
- COT\_PPV : Prime de partage de valeur

Les explications sont données dans le paragraphe adéquat ci après : [Prime de partage de valeur](#)

## Création de la rubrique changement de régime général vers apprenti

CHGTRGAPP : Cette rubrique doit être saisie en variable de paye pour indiquer le mois de changement du régime général au régime apprenti afin d'éviter des régularisations de cotisations retraites ou prévoyance.

CHGTAPP et AGCPMOISDEBUT : Ces deux rubriques existent déjà et permettent d'indiquer respectivement le mois de début du passage du régime général au régime apprenti et le mois de début de calcul de l'AGCP (lorsque l'on passe d'un régime n'incluant pas l'AGCP vers un régime l'incluant).

Toutes ces rubriques doivent être saisie en variables de paye en mode persistant jusqu'à la fin de l'année.

**Rubrique de paye :**

Rubrique : Mois de changement du régime apprenti vers régime normal[CHGT\_

Persistante

Toujours  Jusqu'à

Décembre 2022

**Commentaires :**

## Création des rubriques de régularisation allocations familiales et complément maladie

- BC\_MALCOMP25\_1
- BC\_ALLOC\_1
- MALCOMP25\_1
- MALCOMP25NRG\_1
- REGALLOC\_1
- REGALLOCRED\_1

Ces rubriques sont à utiliser pour créer des régularisations des cotisations allocations familiales et complément maladie

# Divers

## Passage du régime général au régime apprenti

Lorsque ce cas très marginal survient, des régularisations non désirées surviennent sur les cotisations retraites.

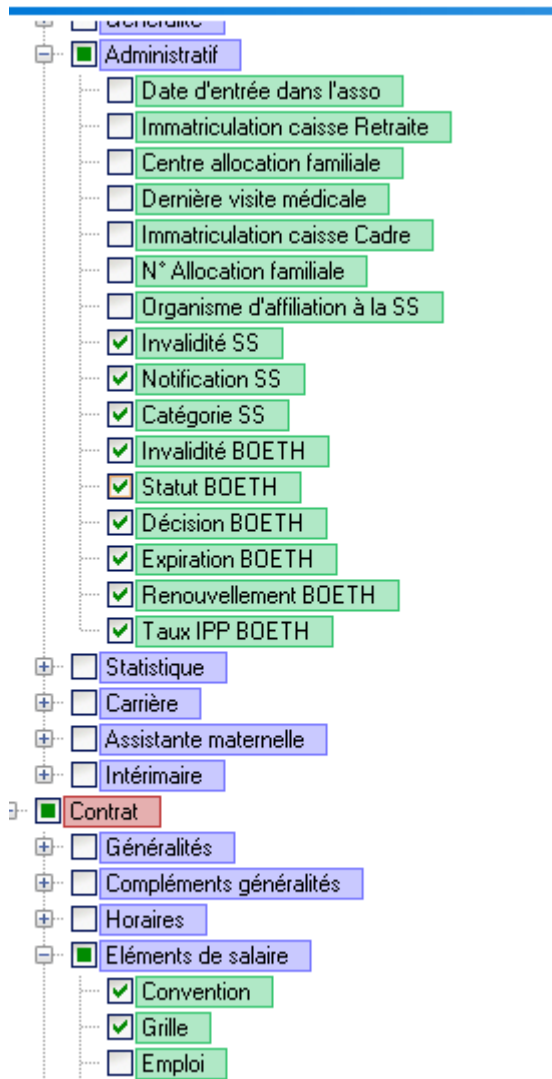
La rubrique CHGT\_RGAPP : Mois de passage du régime général au régime apprenti.

Elle fonctionne de la même manière que la rubrique CHGT\_APP mois de passage du régime apprenti au régime général, il suffit de la saisir en variable de paye. Les cumuls des cotisations retraites ne seront pris en compte qu'à partir du mois saisi.

## Export Excel

Que ce soit l'export Excel de la liste des personnes ou l'export par la consultation de l'historique, voici les zones qui ont été ajoutées :

- Le numéro complémentaire de la fiche
- Toutes les zones concernant l'invalidité
- La convention et la grille de la fiche contractuelle



### 2. Ordre d'affichage des zones supplémentaires

En ce qui concerne la convention et la grille, le numéro correspond à l'alias

## DSN Régime apprenti

Dans la continuité du contrôle des blocs nominatifs/blocs agrégés il convient de vérifier/corriger la codification du gestionnaire de régime pour le régime apprenti. Le code exonération doit être indiqué pour la cotisation vieillesse tranche A apprenti plafonnée (VIEIL\_APP\_TRA). Le code exonération 001,002 ou 003 doit être indiqué :

Limité Tranche A													
VIEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	6.900	8.550	100	Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>		076	<input checked="" type="checkbox"/>
VIEIL_APP_TRA	Vieillesse TRA apprenti plafonné exon...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL		8.550	726	Plafonnée	02	<input checked="" type="checkbox"/>	002	076	<input checked="" type="checkbox"/>

Cela permet de générer un bloc 81 code 001, 002 ou 003 contenant l'assiette exonérée.

En principe, c'est le code 002 qui doit être utilisé. En effet la loi apprenti de 79 (code 001) a été supprimée en 2019 et le code 003 loi apprenti 92 est réservé pour le service public.

S21.G00.78 Base assujettie	02 Assiette brute plafonnée	1678.99
S21.G00.81 Cotisation individuelle	002 Apprentis (loi de 1987)	
S21.G00.81 Cotisation individuelle	076 Cotisation assurance vieillesse	113.40
S21.G00.81 Cotisation individuelle	076 Cotisation assurance vieillesse	54.48
S21.G00.81.001 Code de cotisation	002 Apprentis (loi de 1987)	
S21.G00.81.002 Identifiant Organisme de Protection Sociale	79448723100019	
S21.G00.81.003 Montant d'assiette	1326.37	
S21.G00.81.004 Montant de cotisation		
S21.G00.81.005 Code INSEE commune		
S21.G00.81.006 Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation		
S21.G00.81.007 Taux de cotisation	0.000	

## DSN FCTU

Des anomalies ont été corrigées sur le téléchargement des Attestations pôle emploi format PDF qui parfois ne se téléchargeait pas correctement : Par défaut, le module télécharge uniquement les comptes rendu qui n'ont pas été déjà téléchargés (pour une question de rapidité). Le compte rendu de pôle emploi est toujours accompagné du fichier PDF. Pour une raison technique, le module ne téléchargeait pas le fichier PDF. Et lors du téléchargement suivant, le module ne retéléchargeait pas le fichier PDF puisqu'il avait déjà le compte rendu.

Courant juillet 2022, nous avons mis à disposition une mise à jour complémentaire qui permettait de forcer le téléchargement des fichiers PDF. Cette option est toujours disponible dans l'écran de gestion des FCTU, *Autres traitement/Téléchargement forcé des CRM* mais ne devrait plus être utile.

### Droit d'accès au FCTU

Une anomalie sur les fonctionnalités d'accès au FCTU a été corrigée.

## DSN Arrêt de travail

Correctif apporter sur la colonne Nombre de jour d'absence dans l'export Excel des arrêts de travail

Correctif du total brut reconstitué pour les éditions Chorums

## DSN Temps partiel thérapeutique

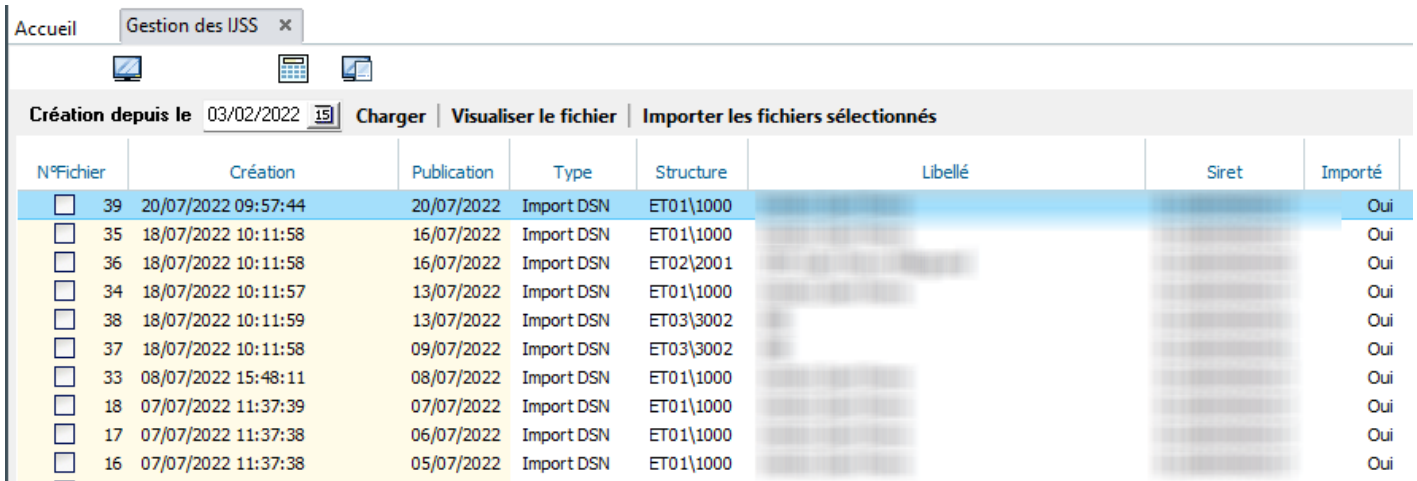
Aujourd'hui, les données du bloc 60 (arrêt de travail) et des blocs 66 (Nombre et montant lors d'un temps partiel thérapeutique) sont envoyées en DSN mais pas exploitées. Il est donc nécessaire de faire une déclaration séparée.

A partir des paies de novembre, le GIP-MDS est la CPAM permettront d'exploiter les données transmises en DSN afin d'éviter la déclaration des TPT séparément. Toutefois ca ne sera pas possible dans le logiciel EIG car nous avons des ajustements et modifications à réaliser. Nous allons d'ici la fin de l'année réaliser ces modifications et les tester en réel. Et ce mode sera disponible pour tous au premier trimestre 2023.

En attendant, les blocs 66 ne doivent plus être générés et transmis, ce qui est le cas avec cette mise à jour.

## Gestion des imports IJSS

Quelques correctifs et modifications ont été apportés au module de gestion des fichiers d'import IJSS.



The screenshot shows a web application interface for 'Gestion des IJSS'. At the top, there are navigation tabs: 'Accueil' and 'Gestion des IJSS'. Below the tabs, there are icons for a calendar and a document. A header bar contains the text 'Création depuis le 03/02/2022' followed by buttons for 'Charger', 'Visualiser le fichier', and 'Importer les fichiers sélectionnés'. The main content is a table with the following columns: 'N°Fichier', 'Création', 'Publication', 'Type', 'Structure', 'Libellé', 'Siret', and 'Importé'. The table contains 12 rows of data, each with a checkbox in the first column. The 'Importé' column contains the value 'Oui' for all rows.

N°Fichier	Création	Publication	Type	Structure	Libellé	Siret	Importé
<input type="checkbox"/> 39	20/07/2022 09:57:44	20/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui
<input type="checkbox"/> 35	18/07/2022 10:11:58	16/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui
<input type="checkbox"/> 36	18/07/2022 10:11:58	16/07/2022	Import DSN	ET02\2001			Oui
<input type="checkbox"/> 34	18/07/2022 10:11:57	13/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui
<input type="checkbox"/> 38	18/07/2022 10:11:59	13/07/2022	Import DSN	ET03\3002			Oui
<input type="checkbox"/> 37	18/07/2022 10:11:58	09/07/2022	Import DSN	ET03\3002			Oui
<input type="checkbox"/> 33	08/07/2022 15:48:11	08/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui
<input type="checkbox"/> 18	07/07/2022 11:37:39	07/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui
<input type="checkbox"/> 17	07/07/2022 11:37:38	06/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui
<input type="checkbox"/> 16	07/07/2022 11:37:38	05/07/2022	Import DSN	ET01\1000			Oui

Une colonne a été ajoutée pour identifier spécifiquement un fichier.

Lors de l'ajout d'un fichier, soit via la dsn, soit manuellement, le module n'autorisait pas l'ajout lorsqu'un fichier avec le même nom existait déjà. Aujourd'hui, il vérifie également le contenu du fichier.

L'affectation d'un fichier à un établissement/section se fait via le numéro de SIRET. Le module analyse le paramétrage DSN pour retrouver la première section compatible avec le SIRET du fichier. Aujourd'hui le module recherche la première section de **déclaration DSN** ce qui évite les problèmes d'import pour les utilisateurs qui n'ont pas accès à toutes les sections.

Un correctif a également été ajouté sur l'import des IJSS d'un fichier dans le cas où la base contient des fiches salariés en double (même numéro de sécu, même nom-prénom) dont l'une n'a plus de contrat actif. Le programme ne permettait pas l'import dans ce cas, même si une des deux fiches n'avait plus de contrat actif. Aujourd'hui, l'anomalie ne survient que si les deux fiches ont des contrats actifs

Il n'est pas conseillé de créer plusieurs fiches salariés pour le même salarié même s'il travaille dans des établissements différents.

## Édition des charges : État des réductions de cotisations

Cet état fait apparaître par défaut tous les salariés qu'ils aient ou non une réduction générale de

cotisation. Cela permet de vérifier les montants (Nombre d'heure rémunéré, SMIC proraté , rémunération utilisée).

Toutefois, la réduction générale n'est pas cumulable avec d'autres réductions (exemple ZRR) et dans ce cas, il convient de ne pas les faire apparaître. Il suffit dans ce cas de décocher la case *Inclure les salariés dont la réduction est nulle*.

-----

**Edition de la taxe sur les salaires**

Inclure le récapitulatif par section et par taux d'assujettissement

Inclure le récapitulatif association par taux d'assujettissement

**Etats de déclaration**

**Edition des états récapitulatifs pour les déclarations mensuelles**

**Mode détaillé pour contrôle DSN**

**Edition des récapitulatifs pour les déclarations (Autres périodes)**

**Edition des justificatifs des réductions de cotisations**

Inclure les salariés dont la réduction est nulle

# Différentiel SMIC et indemnités Ségur, Laforcade, etc

A l'origine fin 2020, NEXEM avait indiqué que pour la convention 66, l'indemnité Ségur devait être prise en compte dans le comparatif avec le SMIC :

## 3 | Prise en compte de l'indemnité mensuelle "Séгур" pour l'appréciation du Smic

L'indemnité mensuelle Séгур est prise en compte pour l'appréciation du respect du Smic.

Par la suite l'indemnité Séгур 2 a également été prise en compte dans le comparatif SMIC (n'ayant pas eu de précision sur ce point).

En revanche, pour les indemnités suivantes (Laforcade, revalorisation salariale, il a été précisé que ces indemnités n'entraient pas dans le comparatif SMIC.

Aujourd'hui, avec l'augmentation du SMIC en aout 2022, NEXEM a modifié son document en indiquant que seule l'indemnité de sujétion spéciale devait être prise en compte.

### Versement d'une indemnité différentielle

Devant une telle situation, les employeurs doivent prévoir le versement d'une indemnité différentielle afin que la rémunération conventionnelle complétée de cette indemnité permette d'atteindre le montant du SMIC.

**A noter.** Pour la détermination du montant de cette indemnité différentielle (représentant la différence entre le SMIC et le salaire indiciaire conventionnel), seule l'indemnité de sujétion spéciale de 9,21 % (et non l'indemnité de sujétion d'internat, la prime de vie chère, l'indemnité « Séгур 1 », l'indemnité « Laforcade », l'indemnité « Séгур 2 », l'indemnité « Métiers socio-éducatifs » ou les autres indemnités conventionnelles) doit être incluse dans le calcul comparatif avec le SMIC.

Par conséquent il est important de vérifier la rubrique itérative 66\_SALMINCONV et de retirer toutes les rubriques de type Séгур.

Alias   Ne plus utiliser la rubrique  
 Cumul automatique  Toujours Calculée  ID : 290111 NumSite : PEIG  
 Désignation   
 Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation  Rubrique d'écrasement   sur la formule ITERATION  Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle  
 Créer / modifier une alerte...

**Fréquence de calcul**

Pas de profil associé.

Opération d'itération   Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
66_INDSEGLIB2	Indemnité Sécur2	MONTANT	100	+
66_SALMINI	Complément pour salaire minimum conventionnel 66	MONTANT	100	+
66_SUJETION	Indemnité de sujétion spéciale	MONTANT	100	+
IRTT	Indemnité de RTT	MONTANT	100	+
SALBASE	Salaire de base	MONTANT	100	+

De fait, il y a peut être des régularisations à faire. Malheureusement, il n'y a pas de procédure ou de calcul automatique, il faut, si nécessaire, créer une régularisation de 66\_DIFFSMIC pour chaque contrat concerné en indiquant le montant.

En convention 51, il n'y a pas de problème car la FEHAP a toujours indiqué que les indemnités Ségur n'entraient pas dans le comparatif SMIC.

GRH

# Décret du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux

Les modifications concernant ce décret seront apportées dans un complément de mise à jour avant la fin du mois de septembre 2022.

GRH

# Prime de partage de la valeur

Cf documentation : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-payee-rubriques/page/prime-de-partage-de-valeur-nouveautes-2024>

# Comptabilité

# Plusieurs versions de budget comptable

Il est possible de créer et de gérer jusqu'à 9 versions du budget comptable en plus du budget actif pour un exercice.

*Dans cette documentation le terme budget actif fait toujours référence au budget réel immédiatement affiché dans les écrans budgétaires.*

Chaque version de budget est indépendante et n'a aucune interaction avec le budget actif.

La chaîne budgétaire est disponible pour chaque version :

“

- Gestion du Budget
- Contrôle budgétaire
- Budget prévisionnel
- Budget prévisionnel pluri-annuel
- Contrôle budgétaire comparatif
- Traitements regroupés

Afin de sécuriser les valeurs du budget actif un sous-menu spécifique est créé dans menu Budget

## Gestion des versions du budget

# Gestion du budget

Dans les écrans concernés la version du Budget est toujours indiquée



Versions Budget



Ctrl Bud Compar.



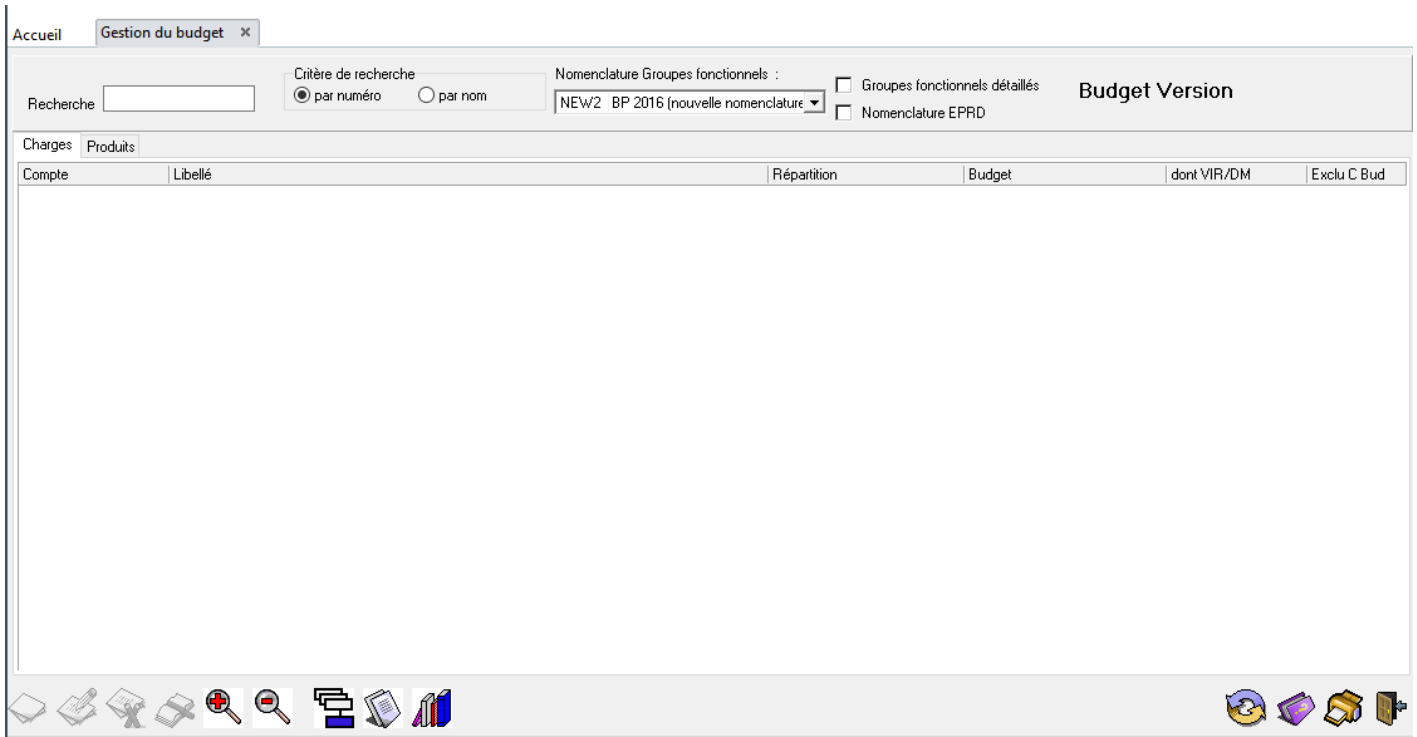
BP Versions




Versions Contrôle Budgetaire



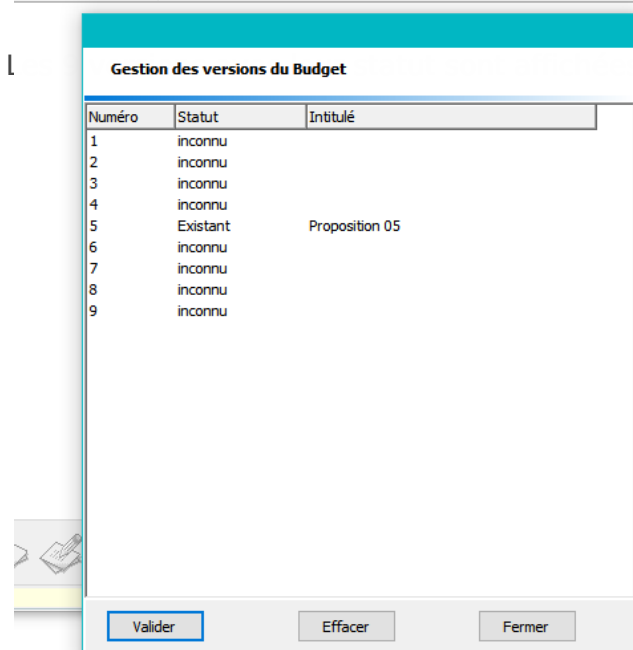
Ctrl Bud Reg Compar.



Tant qu'une version n'est pas sélectionnée les boutons de gestion du budget sont inactif.

La sélection de la version du budget se fait en cliquant sur le bouton 

La liste des versions s'affiche pour effectuer le choix :



La validation de la version sélectionnée permet de créer une nouvelle version si elle n'existe pas.

L'intitulé de la version est modifiable dans cet écran.

Il est possible d'effacer une version existante.

La création d'une nouvelle version se fait par copie du budget actif ou d'une autre version

**Création d'une version du Budget**

Copier depuis

Budget actif       version 5

version 1       version 6

version 2       version 7

version 3       version 8

version 4       version 9

Intitulé de la version à créer



Le budget pour la version choisie est ensuite affiché

Accueil | Gestion du budget x

Recherche  Critère de recherche  par numéro  par nom Nomenclature Groupes fonctionnels : NEW2 BP 2016 (nouvelle nomenclature)  Groupes fonctionnels détaillés  Nomenclature EPRD **Budget Version 5 Proposition 05**

Charges Produits

Compte	Libellé	Répartition	Budget	dont VIR/DM	Exclu C Bud
+  Classe : 60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS					
+  Classe : 61 - SERVICES EXTÉRIEURS					
+  Classe : 62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS					
+  Classe : 63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS					
+  Classe : 64 - CHARGES DE PERSONNEL					
+  Classe : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
+  Classe : 66 - CHARGES FINANCIÈRES					
+  Classe : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
+  Classe : 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS					

Toutes les actions qui sont réalisées sur les lignes budgétaires sont sauveés uniquement pour cette version.

*Attention : les restes à comptabiliser sont communs à toutes les versions du budget.*

Le bouton de cette fonction n'est pas proposé en gestion des versions de budget.

Il est possible de modifier le reclassement des comptes pour chaque version sans modifier le reclassement existant dans le plan comptable actif.



Le bouton permet de réaliser des regroupements de plusieurs lignes budgétaires existantes sur une seule en cumulant les valeurs et en modifiant le reclassement associé pour cette version.

6135300000	LOCATIONS MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	6135300000
6152100000	ENTRET. JARDINS ESPACES VERT	5 060,17	0,00	6152100000
6152200000	ENTRETIEN BATIMENTS	40 674,91	0,00	6152200000
6152300000	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	0,00	0,00	6152300000
6155100000	ENTRET. MAT. MEDICAL	508,65	0,00	6155100000
6155200000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	2 339,78	0,00	6155200000
6155800000	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS OUTILLAGES	6 072,21	0,00	6155800000
6156000000	CONTRATS DE MAINTENANCE	78 316,33	0,00	6156000000
6163000000	ASS. TRANSPORT VEHICULE ETABL.	9 969,53	0,00	6163000000
6165000000	ASS. RESPONSABILITE CIVILE	8 341,85	0,00	6165000000
6182000000	DOCUMENTATION GENERALE	1 017,30	0,00	6182000000

Le regroupement se fait par un glisser/coller avec la souris en glissant une ligne sur une autre.

Cette dernière va cumuler les valeurs des deux lignes.

6155100000	ENTRET. MAT. MEDICAL	508,65	0,00	6155100000
6155200000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	2 339,78	8 411,99	6155200000
6155800000	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS OUTILLAGES	6 072,21	0,00	6155800000
6156000000	CONTRATS DE MAINTENANCE	78 316,33	0,00	6156000000

La ligne origine est affichée sous la ligne destination.

Chacune affiche le montant du budget dans la première colonne ; la ligne destination affiche le cumul des deux montants dans la deuxième colonne.

La validation de cet écran va effectuer les modifications dans la base pour la version choisie.

IONS EQUIPEMENTS	6 072,21	0,00	6135200000
IONS MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	6135300000
T. JARDINS ESPACES VERT	5 060,17	0,00	6152100000
TIEN BATIMENTS			00 6152200000
TIEN VOIES ET RESEAUX			00 6152300000
T. MAT. MEDICAL			00 6155100000
TIEN MATERIEL DE TRANSPORT			99 6155200000
TIEN AUTRES MATERIELS OUTIL			00 6155800000
.ATS DE MAINTENANCE			00 6156000000
.ANSPORT VEHICULE ETABL.			00 6163000000
ESPONSABILITE CIVILE			00 6165000000
ENTENTION GENERALE	1 017,30	0,00	6182000000
ATIONS DIVERSES	2 746,71	0,00	6184000000
COLLOQUES SEMINAIRES	0 00	0 00	6185000000

Confirmation

Modifier les lignes budgétaires ?

Oui
Non

6152300000	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	Libre		
6155000000	ENT. & REP. BIENS MOBILIERS	Libre	400,00	
6155100000	ENTRET. MAT. MEDICAL	Libre	508,65	
6155200000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	Libre	8 411,99	
6155300000	ENTRETIEN MATERIELS MOBILIERS DE BUREAU	Libre		
6155800000	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS OUTILLAGES	Libre		

La consultation de la ligne budgétaire détail affiche le reclassement qui a été effectué

Budget pour le compte : **6155200000** EN

Type de compte **Charge**

Type de ventilation  ▼

Ventilation  ▼



Codification  Exclu du Contrôle Budgétaire  
 Etablissement  Exclu du Compte Administratif

Structure	Budget
[blurred]	8 411,99
[blurred]	0,00
[blurred]	8 411,99

**Reste :** 0,00

Liste des comptes associés

6155200000 - ENTRETIEN MATERIEL DE TRANS
6155800000 - ENTRETIEN AUTRES MATERIELS
[blurred]

# Le contrôle budgétaire

Il va être calculé sur la version du budget qui a été choisie fait en cliquant sur le bouton



Accueil Contrôle budgétaire x

### Contrôle budgétaire

Contrôle budgétaire de [REDACTED]

Contrôle budgétaire période: 6 du 01/01/2021 au 30/06/2021  
 Niveau des ruptures:  1  2  3  4  
 Ecart:  en montant  en pourcent  
 Groupes fonctionnels détaillés  Nomenclature EPRD  
 Nomenclature: NEW2 BP 2016 (nouvelle nomenclatu...  
 Ajouter Total exploitation en GF

Annual Mensuel Projeté

Compte Libellé

**Choix des versions du Budget**

Numéro	Statut	Intitulé
1	inconnu	
2	inconnu	
3	inconnu	
4	inconnu	
5	Existant	Proposition 05
6	inconnu	
7	inconnu	
8	inconnu	
9	inconnu	

6155200000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	4 206.00	284.52	-3 921.48	8 411.99	8 127.47
6156000000	CONTRATS DE MAINTENANCE	39 158.16	34 999.97	-4 158.19	78 316.33	43 316.36

Les montants du budget de la version choisie sont traités pour les colonnes budgets et les calculs des écarts mensuels et annuels.

Les reclassements budgétaires sont ceux de la version du budget choisie.

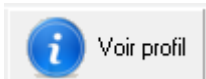
*Rappel : les restes à comptabiliser sont communs à toutes les versions du budget.*

Il est à noter que la consultation du contrôle budgétaire en mode situation pourra également exploiter la gestion des versions de budget existant.

L'icône de sélection des versions ne sera affiché que dans le cas où il existe au moins une version de budget autre que le budget actif.

Le contrôle budgétaire comparatif permet de sélectionner une version de budget pour chaque colonne du profil.


Une fois le contrôle budgétaire (standard ou groupes fonctionnels) du profil sélectionné calculé, en cliquant sur le bouton de consultation du profil la zone de sélection de la version du budget est affichée.



Dans cet écran en cliquant sur l'éclair le contrôle budgétaire est recalculé avec les nouveaux paramètres .

Eléments généraux

Titre   Modifier



Nom	JUIN2021	DEC2020
Etablissement		
Section	0000	0000
Exercice	2021	2020
Mois	Juin 2021	Décembre 2020
Vers Budget	5 Proposition 05	

L'entête de colonne affiche la version du budget concernée

JUIN2021 - Juin 2021 Vers 5 Proposition 05				
Budget cumulé	Réalisé cumulé	Écart cumulé	Budget initial	Reste à réaliser

Les éditions indiquent également cette information.

En gérant habilement les paramétrages des colonnes et l'affichage des écarts entre celles-ci il est possible de créer un tableau des variations entre les différentes versions.

Le contrôle budgétaire comparatif regroupé fonctionne à l'identique.

## Gestion du budget prévisionnel

Il est possible de créer et de gérer jusqu'à 9 versions du budget prévisionnel pour un exercice.



La sélection de la version du budget prévisionnel se fait en cliquant sur le bouton

Le budget prévisionnel sera généré à partir de la version du budget comptable correspondante si elle existe sinon la version active de l'exercice sera utilisée.

## Avertissement

Le budget n'existe pas pour cette version. Le B.P. sera créé depuis une copie du budget actif.



Oui

Non

La mise à jour du budget réel N+1 va créer la version choisie dans cet exercice N+1.

### Génération du budget 2022 Version 3

**Vous avez demandé de générer le budget 2022. Cette génération concerne les budgets de l'établissement et de l'ensemble des sections. Elle annule et remplace les budgets qui pourraient exister**

Source de la mise à jour

Exécutoire 2021

Exécutoire 2022

**Le Budget mis à jour sera pour la version 3**

 OK

 Annuler

# Budget prévisionnel pluri-annuel

La génération d'une hypothèse de budget prévisionnel pluri-annuel peut être effectuée à partir d'une version du budget ou d'une version du budget prévisionnel.



Le bouton  affiche un écran qui propose dans deux onglets la liste des versions du budget et celle des versions du budget prévisionnel.

### Choix version du Budget référence

Choix des versions du Budget ou du Budget Prévisionnel

Budgets		Prévisionnels	
Numéro	Statut	Intitulé	
1	Existant	BUD V1 2021	
2	Existant	Test V 2	
3	inconnu		
4	inconnu		
5	inconnu		
6	inconnu		
7	inconnu		
8	inconnu		
9	Existant	BUDGET VERSION 9	

Buttons: Valider, Fermer

Suite à la sélection de la version, le traitement de génération de l'hypothèse est affiché.

Il rappelle le numéro de version choisie et son type de données budgétaires (Budget ou BP)

#### Génération du budget Pluri-Annuel depuis la Version 1 du budget

Si le type choisi est le BP, la case à cocher

est affichée cochée et ne peut pas être changée

Si le type choisi est le budget, la case à cocher n'est pas affichée.

Prendre le Budget Prévisionnel N+1 pour les valeurs de 2021

Dans ce cas prendre l'exécutoire dans le BP N+1

Le calcul de l'hypothèse est ensuite effectué avec les paramètres de taux saisis en prenant comme source de données la version choisie pour le premier exercice.

La version choisie et son type sont affichés dans le panneau d'informations de l'hypothèse.

**Informations Hypothèse**

Libellé  
hypo 01 V bud 03

Niveau consultation  
Etab

Depuis la Version 3  
du Budget Prév.

Cette information sera affichée au prochain chargement de l'hypothèse.

Il est recommandé d'indiquer dans le libellé l'origine de l'hypothèse pour qu'elle soit identifiable au moment de sa présentation dans les écrans de génération des tableaux EPRD qui l'utilisent.

Les CRP et CRP\_PGFP peuvent être initialisés depuis des hypothèses pluri-annuelles. En créant des hypothèses depuis une version du budget ces tableaux EPRD seront initialisés avec les données de la version choisie.

## Traitements regroupés

Le contrôle budgétaire et le budget prévisionnel sont disponibles en mode regroupés avec les versions.



Le choix des versions n'est pas limité par l'existence de la version choisie pour toutes les structures du profil choisi.

Les structures qui n'ont pas de budget dans la version choisie seront calculées avec la version active du budget.

Dans l'affichage de la liste des versions, le statut Partiel indique que toutes les structures n'ont pas la version de budget existante.

#### Choix des versions du Budget

Partiel : le budget actif est traité pour les structures sans la version choisie

Numéro	Statut
1	inconnu
2	inconnu
3	Partiel
4	inconnu
5	Partiel
6	inconnu
7	inconnu
8	inconnu
9	inconnu

Le détail du statut de la version par structure du profil est affiché en cliquant sur le nom de la version affiché et souligné dans les écrans.

#### Versions du Budget

Etablissement	Version	Intitulé
	5	Proposition 05
		Budget standard









# Option GED sur extrait de compte

Une nouvelle option est proposée dans l'écran de paramétrage des Saisies pour afficher dans l'extrait de compte une icône sur les lignes pour lesquelles existe un document dans la GED des factures dématérialisées.

- Validation automatique pièce équilibrée en création
- Validation automatique pièce équilibrée en modification
- Sortie de la saisie sur validation
- Classe 7 créditeur en création
- Le nom de l'onglet est le numéro de pièce
- Affichage des infos analytiques par ligne
- Incrément numéro pièce de banque
- Proposition dernière contrepartie d'un tiers
- Ne pas contrôler le compte de contrepartie
- Codes Analytiques 9997 interdits
- Numéro de facture obligatoire
- Numéro Pièce de banque obligatoire
- Code TVA obligatoire
- Contrôle unicité Numéro de facture
- Signaler GED sur l'extrait de comptes

Si cette case est cochée, la consultation de l'extrait de compte ajoute l'information sur les lignes concernées.

Pour ces lignes le bouton  est activé pour accéder depuis cet écran à la GED

Date	C. Journal	Cor
02/02/21	AC	
15/02/21	AC	
02/03/21	BN	
02/03/21	BN	
02/03/21	BN	
02/03/21	BN	
11/03/21	AC	
01/04/21	AC	
06/04/21	AC	
17/05/21	AC	
01/06/21	BN	
01/06/21	BN	
01/06/21	BN	
01/06/21	BN	
01/07/21	AC	
16/08/21	AC	
31/08/21	BN	

Afin d'optimiser ce traitement il est fortement conseillé de ne l'activer qu'à la suite du compactage qui suivra l'installation de la mise à jour.

A défaut le temps d'accès à l'extrait de compte sera sensiblement ralenti.

# Factorizations

# Facturations des résidents - Minoration de l'APA

## Calcul de l'APA

Le montant de l'APA est versé à l'utilisateur ou à l'établissement.

Le site [service-public.fr](http://service-public.fr) indique qu'une partie reste à charge du résident en fonction de ses ressources :

L'établissement qui héberge une personne âgée dépendante lui facture notamment un tarif dépendance.

Si vous avez droit à l'APA, cette aide paie une partie de ce tarif. L'autre partie est laissée à votre charge.

Tarif dépendance facturé par l'établissement : montant à votre charge	
Ressources mensuelles	Montant du reste à charge (tarif dépendance)
Inférieures ou égales à <b>2 486,89 €</b>	Tarif dépendance de l'établissement applicable aux Gir 5 et 6 de la grille Aggir
Supérieures à <b>2 486,89 €</b> et inférieures ou égales à <b>3 825,99 €</b>	Montant du tarif applicable au Gir 5 et 6, auquel est ajouté un montant qui varie de 0 % à 80 % de la différence entre le tarif dépendance de l'établissement correspondant à votre Gir et le tarif dépendance de l'établissement applicable aux Gir 5 et 6.
Supérieures à <b>3 825,99 €</b>	Montant du tarif applicable au Gir 5 et 6, auquel est ajouté un montant fixé à 80 % de la différence entre le tarif dépendance de l'établissement correspondant à votre Gir et le tarif dépendance de l'établissement applicable aux Gir 5 et 6.

Cette participation du bénéficiaire n'était pas toujours appliquée, les financeurs simplifiant la chose en versant l'APA sans minoration, donc à l'avantage du résident.

Les financeurs commencent à appliquer cette règle depuis quelques années / mois à la discrétion des départements. Il vous est peut-être arrivé de recevoir des états d'APA indiquant des valeurs d'APA différentes de l'APA « standard ». Dans ce cas, le financeur minore l'APA directement.

Dans EIG, plutôt que de créer des produits spécifiques usagers par usagers, il est possible depuis la mise à jour de février 2021 d'activer ce calcul en automatique.

# Paramétrage

## Gestion des structures

Dans la gestion des structures, onglet aide sociale on retrouve l'activation de la fonctionnalité :

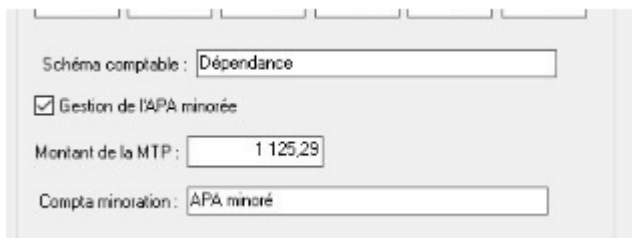


Schéma comptable : Dépendance

Gestion de l'APA minorée

Montant de la MTP : 1 125,29

Compta minoration : APA minoré

Une première coche permet d'activer la gestion de l'APA minorée.

Est à indiquer le montant de la MTP (Majoration Tierce Personne). Ce montant peut évoluer chaque année.

Enfin, cette minoration peut être comptabilisée dans un autre compte comptable que l'APA standard. Il faut ici utiliser un schéma comptable. (Se référer à la documentation de la facturation MR).

## Fichiers de base / personnes

Au niveau de la fiche personne, dans l'onglet facturation se trouve l'information de l'APA.



Bénéficiaire de l'APA Numéro APA : 12345678  Payeur de l'APA : DEPARTEMENT LOCAL 

Soumis à la minoration A.P.A. (ne pas oublier d'indiquer les ressources de la personne)

Une coche permet d'indiquer que l'utilisateur est soumis à une minoration de son APA.

**Le département peut calculer l'APA sans minoration pour les usagers arrivés dans la structure avant une certaine date, et avec minoration pour ceux arrivés plus récemment. Il convient donc d'indiquer dans la fiche personne ceux concernés ou non par cette minoration.**

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, la minoration est calculée en tenant compte des ressources connues de l'utilisateur. Il convient donc d'indiquer dans l'onglet « Ressources » de l'utilisateur ses ressources afin que le calcul de la minoration soit correct.

Exclusion du résident dans le calcul de l'argent de poche
**Caisses de retraite et ressources complémentaires**

Caisse	Dossier	Périodicité	Montant
Retraite totale		1 mois	3 000,00

## APA Minoré sur les factures

Lors de la génération des factures concernant un Résident Aide Sociale au Département soumis à l'APA Minoré (RAS DEP APAMINORE dans l'exemple), on retrouve :

-  RAS DEP APAMINORE (RDA01)		Journées : 31,0		2 666,00
-	Facture non éditée			307,21
	Dépendance	Janvier 2021	31,0	21,00
	A.P.A. déduite	Janvier 2021	31,0	-16,00
	Minoration A.P.A.	Janvier 2021	31,0	4,91
-	Facture non éditée	DEPARTEMENT LOCAL	Journées : 31,0	2 358,79
	Hébergement	Janvier 2021	31,0	65,00
	A.P.A. facturée	Janvier 2021	31,0	16,00
	Minoration A.P.A.	Janvier 2021	31,0	-4,91

Une première facture au résident concernant sa dépendance à 21 €/jour. Une APA déduite pour -16 par jour, ainsi que la minoration de cette APA déduite pour 4.91 € par jour.

A la suite on retrouve une facture pour le département contenant l'hébergement, l'APA facturé (16€/j) et la minoration d'APA pour -4.91€.

### Vérification :

Pour rappel, les valeurs utilisés sont : MTP = 1125.29 € ; Ressources du résident = 3000 €

Les ressources de l'utilisateur sont donc comprises entre 2.21 MTP (2486.89 €) et 3.40 MTP (3825.99 €)

L'APA minoré est valorisée de façon pondérée entre ces valeurs MTP sachant que sous 2.21 MTP l'APA est minorée de 0 € et au-delà de 3.40 MTP il est minoré de 80% de l'APA.

On pourra donc faire une correspondance sur une droite avec le point 2486.89 = 0% de minoration, et au point 3825.99 = 80% de minoration.

Ici, pour des ressources de 3000 € les calculs sont les suivants :

$$3825.99 - 2486.89 = 1339.10 \text{ €}$$

$$3000 - 2486.89 = 513.11 \text{ €}$$

On est donc au point 513.11 sur 1339.10 = 38.32 % de progression vers les 80%

Soit  $38.32 \times 80\% = 30.65\%$  de minoration d'APA

L'APA étant dans l'exemple de 16 €,  $16 \times 30.65\% = 4.91 \text{ €}$  pour la minoration journalière.

## Editions & Comptabilisation

Les éditions et la comptabilisation se déroulent comme habituellement.

L'APA minorée sera comptabilisée dans le schéma comptable associé (voir Paramétrage) au crédit dans la comptabilisation des résidents, et au débit lors de la comptabilisation de l'aide sociale.

# Récapitulatif des version de programmes (Septembre 2022)

<b>Programmes</b>	<b>Versions</b>
<b>Comptabilité</b>	Version 3.94.2.1
<b>GRH</b>	Version 2022.9.1 Gestionnaire de rubriques 58
<b>GRH BUDGET</b>	Version 2022.9.1
<b>GPEC</b>	Version 2018.9.1
<b>Immobilisations</b>	Version 2022.3
<b>Facturation Prix de journée</b>	Version 2022.9
<b>Facturation Résident</b>	Version 2022.9
<b>Facturation Commerciale</b>	Version 2022.6
<b>Frais professionnel</b>	Version 2022.6
<b>Service à domicile</b>	Version 2022.9
<b>Dossier usager</b>	Version 2022.6

# Compléments de mise à jour

# Complément de mise à jour

## SFX 2209031

### **EigGescom : Version 2022.6.8**

- Correction dans l'import des bons de livraison

### **EigbudgetSal : Version 2022.09.04 build 0**

- Correction intégration du tableau des effectifs en comptabilité

## SFX 2209030

### **EigCompta : Version 3.94.2.4**

- Version 2023 Telebud
  - La nomenclature des postes de l'annexe 11 Effectifs reprend la nomenclature CNSA. Il n'est plus nécessaire de modifier le modèle à utiliser en fonction des classeurs à générer
  - Attention : Le classeur telebud affiche certaines cellules Effectifs avec le signe □. La protection par mot de passe du classeur par son éditeur ne permet de le corriger
- Touche F7 Recherche de compte depuis extrait de compte regroupé
- Plan comptable : Exporte tous les comptes si l'intitulé est laissé vide
- MyBalance Ana : Correction des codifications pour les traitements analytiques gérés au niveau établissement

### **Eigrh : Version 2022.09.04 build 1**

- Amélioration du temps de téléchargements des retours DSN.
- Correction du calcul du budget erreur sur cotisations prévoyance.
- Ajout de la possibilité de codifier la revalorisation salariale (*LAFORCADE 2*) au niveau de la qualification pour la convention 66.
- **Pour les modifications suivantes il est nécessaire d'être en gestionnaire de rubrique 59.**
- Ajout des rubriques nécessaires au *nouveau calcul de rémunération des assistants familiaux*.
- *Monétisation des jours de RTT acquis de 2022 à 2025*
- La procédure de mise en place du Ségur médical (pour les médecins) est décrite ici <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/ccnt-51-66-segur-medical>
- Un module de paramétrage des congés d'ancienneté a été créé afin de faciliter la

codification : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conges-absences/page/modele-de-conges-danciennete>

### **Eiggrhbudget : Version 2022.09.03 build 0**

- Correctif au lancement du budget message d'erreur

## SFX 2209020

### **Eiggrh : Version 2022.09.03 build 0**

- Correctif téléchargement DSN des BPIJ

## SFX 2209010

### **Eiggrh : Version 2022.09.02 build 2**

- Correction de l'anomalie référence circulaire pour le calcul de paye d'un salarié cadre
- Correction du message d'erreur lors d'un téléchargement des retours DSN (FCTU, AT ou DSN)